

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00402

Numéro SIREN : 482 614 799

Nom ou dénomination : LOJELIS

Ce dépôt a été enregistré le 31/12/2020 sous le numéro de dépôt 10603

LOJELIS

Société par actions simplifiée au capital de 163 880 euros
Siège social : 10, rue Pierre Poisson - 63400 CHAMALIERES
482 614 799 RCS CLERMONT FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le 21 décembre,
A 15 heures,

Les associés de la société LOJELIS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 12, Cours Sablon - 63000 CLERMONT-FERRAND, sur convocation faite par la Présidente.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sylvain JOURDY, en sa qualité de Gérant de la société LOJELIS HOLDING, Présidente de la Société.

Monsieur Arnaud DUGENNE est désigné comme secrétaire.

La société VISAS 4 COMMISSARIAT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présente.

M.

M.

représentants du Comité social et économique, assistent à l'Assemblée Générale.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 16 388 actions sur les 16 388 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,

SS
AD

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2020,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport spécial du Président sur les options de souscription ou d'achat d'actions,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport spécial sur les opérations de souscription ou d'achat d'actions,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2020 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la Présidente.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et sur les conventions.

Puis il informe l'Assemblée du contenu du rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

SJ
AD

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à -113 021,19 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -113 021,19 euros

En totalité au compte « autres réserves », étant ainsi ramené à 546 266 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
30/06/2017	/	/
30/06/2018	/	/
30/06/2019	/	99 966,80 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions relevant dudit article et mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SS
AD

QUATRIEME RÉSOLUTION

Les mandats de la société VISAS 4 COMMISSARIAT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société GESTION 4 CONSEIL, Commissaire aux Comptes suppléante, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale :

- décide de renouveler la société VISAS 4 COMMISSARIAT dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026,
- prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Pour la Société LOJELIS HOLDING
Sylvain JOURDY



Le secrétaire
Arnaud DUGENNE

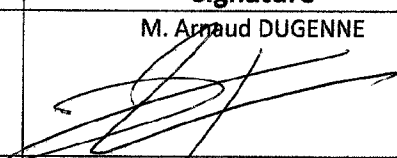
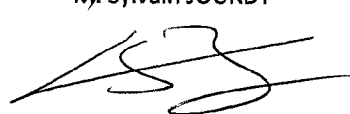



LOJELIS

Société par actions simplifiée au capital de 163 880 euros
Siège social : 10 rue Pierre Poisson - 63400 CHAMALIERES
482 614 799 RCS CLERMONT FERRAND

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 DECEMBRE 2020

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel – Signature
1	La société A.D.H 17 route de Gravenoire 63122 CEYRAT	4 917	4 917	M. Arnaud DUGENNE 
2	La société LOJELIS HOLDING 38 boulevard Barrieu 63130 ROYAT	11 471	11 471	M. Sylvain JOURDY 
	Totaux	16 388	16 388	

Représentant du Comité Social et Economique	
Représentant du Comité Social et Economique	
Le Commissaire aux comptes La société VISAS 4 56, boulevard Gustave Flaubert 63000 CLERMONT FERRAND	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 16 388 droits sociaux.

Le président

